Passeport jeunes Ti'Pass :

Le Conseil Général des Côtes d'Armor (CG 22) propose un chéquier de 40€ pour les élèves de 99 et 98, 30€ pour les élèves nés en 1997 et 1996 et 20€ pour les élèves nés en 1995 et 1994 pour leur faciliter l'accès à l'offre culturelle et sportive. Pour en bénéficier, il faut vous inscrire au dispositif par l'intermédiaire de votre commune d'implantation qui aura préalablement signé une convention avec le CG 22.

Contact :

Service Jeunesse du Conseil Général : *Tel : 02 96 62 85 34* - *mail* : tipass@cg22.fr

Documents de renseignements en ligne sur notre site internet (rubrique Docs utiles)

Chèque Sport du Conseil Régional

Cette aide s'adresse à tous les jeunes nés en 1993, 1994, 1995, c'est-à-dire âgé(e)s de 16, 17 et 18 ans en 2011. Chaque jeune peut imprimer son chèque sport et le présenter à son club sportif qui appliquera alors une réduction de 15€ sur le montant de l'adhésion. Les clubs se verront ensuite remboursés par la Région Bretagne (ci-joint le mode d'emploi).

Nouveauté : Inscription directe et impression des chèques sport sur internet à l'adresse suivante : www.bretagne.fr/chequesport.

Contact :

Service Jeunesse et Sport Conseil Régional : *Tel : 02 99 27 13 98*

Mail : sport@region-bretagne.fr

CHEQUE SPORT
MODE D'EMPLOI JEUNE

● Tu es né(e) en 1993, 1994 et 1995 : Bienvenue au club !

1) Connecte toi sur www.bretagne.fr/chequesport et accède à la page d'accueil consacrée au Chèque Sport

2) Complète le formulaire d'inscription, vérifie puis enregistre les informations saisies (ton prénom, ton nom, ta date de naissance et ta discipline sportive pratiquée)

3) Tu peux désormais imprimer ton Chèque Sport et le présenter à ton club sportif qui te fera automatiquement bénéficier d'une réduction de 15 € sur le prix de ton adhésion annuelle (hors association sportive interne à ton établissement scolaire)

Important :

- Après ton inscription, un mail de confirmation te sera automatiquement envoyé. Celui-ci te rappellera les informations que tu as saisi, te donnera ton numéro de chèque et te permettra (en cas de besoin) d'imprimer à nouveau ton Chèque Sport en te reconnectant sur www.bretagne.fr/chequesport

- Attention, l'utilisation de ton Chèque Sport n'est valable qu'une seule fois.
Si tu veux pratiquer une autre discipline sportive entraînant une nouvelle adhésion dans un club sportif, tu dois créer un nouveau chèque sport correspondant à cette autre discipline sur www.bretagne.fr/chequesport

- Ton inscription est possible du 1er juin 2010 au 30 mars 2011. Tu dois ensuite présenter le Chèque Sport à ton club au plus tard le 10 avril 2011 pour pouvoir bénéficier de ta réduction

Un doute ? Une interrogation ?

Consulte la Foire aux questions, tu y trouveras très certainement la réponse dont tu as besoin

Région Bretagne, service Jeunesse et Sport : sport@region-bretagne.fr